

N° DEL 2014.07.16/127

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 16 juillet 2014 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	10/07/2014
Affichage	10/07/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Éric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à BRUNET Pascale.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

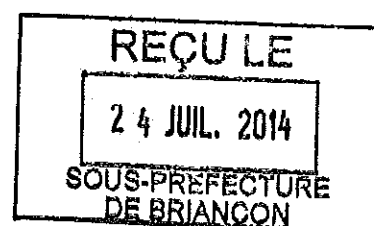
THEME : BAUX ET CONVENTIONS 2.

OBJET : MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS BENEFICIAIRES D'UN LOGEMENT DE FONCTION.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, DJEFFAL Mohamed, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : DAZIN Florian.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Considérant que par délibération n°DEL 2013.07.17/139 en date du 17 juillet 2013, et en application du décret n°2012-752 du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, le conseil municipal de Briançon a fixé la liste des emplois pour lesquels un logement peut être attribué par nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte, et déterminé les avantages accessoires liés à l'attribution desdits logements de fonction ;

Considérant en effet que, conformément à l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant redevance, en raison notamment des contraintes liées à leur exercice ;

Considérant que le logement de fonction du Directeur Général des Services est transféré à une autre adresse ;

Considérant que les autres mesures et dispositions prises suivant la délibération n°DEL 2013.07.17/139 en date du 17 juillet 2013 restent inchangées ;

Il y a lieu de modifier les attributions comme suit, savoir :

1 – Concession de logement par nécessité absolue de service

Emploi concerné	Adresse du logement	Conditions de la concession	Obligations liées à l'octroi du logement
DGS	Résidence « L'Orée des Pistes » 40, avenue René Froger 05100 Briançon T3 cabine d'environ 79 m ²	Gratuité du logement ; Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	<i>Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté et de responsabilité.</i>
Gardien de la Schappe	1, rond-point Queyras 05100 Briançon <u>Consistance</u> : T3 duplex d'environ 130 m ²	Gratuité du logement ; Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	<i>Pour des raisons de sécurité liées à l'utilisation de l'équipement par différents publics et sur des créneaux horaires étendus.</i>

2 – Convention d'occupation précaire avec astreinte

Emploi concerné	Adresse du logement	Conditions de la concession	Obligations liées à l'octroi du logement
DGAT	23, av. de la République 05100 Briançon <u>Consistance</u> : T4 de 141,85 m ² + balcon de 20,88 m ²	Redevance mensuelle de 185,00 € payable mensuellement et d'avance ; Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	<i>Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté et de responsabilité.</i>
Gardien de la Mairie	1, rue Aspirant Jan 05100 Briançon <u>Consistance</u> : T4 duplex de 114,70 m ² + garage	Redevance mensuelle de 241,00 € payable mensuellement et d'avance ; Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	<i>Pour des raisons de sécurité liées aux équipements et à la nécessité d'une permanence en cas d'interventions d'urgence.</i>
Gardien du bâtiment des services techniques	10, rue Bermond-Gonnet 05100 Briançon <u>Consistance</u> : T5 d'environ 90 m ²	Redevance mensuelle de 116,50 € payable mensuellement et d'avance ; Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	<i>Pour des raisons de sécurité liées aux équipements des Services Techniques et à la nécessité d'une permanence en cas d'interventions d'urgence.</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus ;
- D'autoriser la prise à bail de l'appartement situé résidence « L'Orée des Pistes » - 40, avenue René Froger – 05100 Briançon ;
- D'approuver le tableau ainsi modifié des conditions d'attribution des concessions de logement par nécessité absolue de service tel que figurant ci-dessus ;
- D'approuver le tableau des conditions d'attribution des conventions d'occupation à titre précaire avec astreinte tel que figurant ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 24 JUIL. 2014

PUBLIÉ LE 24 JUIL. 2014

NOTIFIÉ LE 24 JUIL. 2014